

RCS : ORLEANS Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00574 Numéro SIREN : 413 845 983 Nom ou dénomination : 6TI

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2022 sous le numéro de dépôt 4297

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, brevets et droits assimilés</i>	858	673	185	233
<i>Fonds commercial</i>	1		1	1
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	34 302	15 948	18 354	10 506
<i>Immob. en cours / Avances & acomptes</i>				
Immobilisations financières				
<i>Participations et créances rattachées</i>	4 412		4 412	4 347
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>	2 122		2 122	2 147
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	41 693	16 620	25 073	17 234
Stocks				
<i>Matières premières et autres approv.</i>				
<i>En cours de production de biens</i>				
<i>En cours de production de services</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
Créances				
<i>Clients et comptes rattachés</i>	639 962		639 962	933 409
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	3 600		3 600	3 609
<i>Personnel</i>	6 356		6 356	6 963
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	4 918		4 918	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	58 570		58 570	39 782
<i>Autres créances</i>	202 201		202 201	202 201
Divers				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	2 266 814		2 266 814	1 750 683
<i>Charges constatées d'avance</i>	10 036		10 036	2 401
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 192 456		3 192 456	2 939 049
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Prime de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecarts de conversion – Actif</i>				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 234 150	16 620	3 217 529	2 956 283

CERTIFIÉ CONFORME

Bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
<i>Capital social ou individuel</i>	189 712	189 712
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...</i>		
<i>Ecarts de réévaluation</i>		
<i>Réserve légale</i>	18 971	18 971
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées</i>		
<i>Autres réserves</i>	834 701	542 657
<i>Report à nouveau</i>		
Résultat de l'exercice	787 612	792 044
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 830 996	1 543 385
<i>Produits des émissions de titres participatifs</i>		
<i>Avances conditionnées</i>		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Autres emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts</i>	353 888	400 000
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>	353 888	400 000
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	128	
<i>Emprunts et dettes financières diverses – Associés</i>		
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	265 076	234 525
<i>Personnel</i>	374 265	297 354
<i>Organismes sociaux</i>	164 138	170 542
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		64 732
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	213 468	217 594
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	14 069	27 006
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	765 940	777 227
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>	1 501	1 146
<i>Produits constatés d'avance</i>		
TOTAL DETTES	1 386 533	1 412 898
<i>Ecarts de conversion – Passif</i>		
TOTAL PASSIF	3 217 529	2 956 283

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 6TI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 3 217 529 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 787 612 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

 Règles et méthodes comptables**Fonds commercial**

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entité. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entité est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	1			1
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	858			858
Immobilisations incorporelles	859			859
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	3 700		1 000	2 700
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 122	12 092	613	31 602
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	23 822	12 092	1 613	34 302
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	4 347	65		4 412
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	2 147		25	2 122
Immobilisations financières	6 494	65	25	6 533
ACTIF IMMOBILISE	31 175	12 156	1 638	41 693

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements de l'actif circulant</i>				
<i>Acquisitions</i>		12 092	65	12 156
<i>Apports</i>				
<i>Créations</i>				
<i>Réévaluations</i>				
Augmentations de l'exercice		12 092	65	12 156
Ventilation des diminutions				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements vers l'actif circulant</i>				
<i>Cessions</i>		1	25	26
<i>Scissions</i>				
<i>Mises hors service</i>		1 612		1 612
Diminutions de l'exercice		1 613	25	1 638

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2021
<i>Éléments achetés</i>	
<i>Éléments réévalués</i>	
<i>Éléments reçus en apport</i>	1
Total	1

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	625	48		673
Immobilisations incorporelles	625	48		673
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	1 843	1 048	1 000	1 892
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 473	3 196	613	14 056
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	13 316	4 244	1 613	15 948
ACTIF IMMOBILISE	13 941	4 292	1 613	16 620

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 927 764 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>	2 122		2 122
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	639 962	639 962	
<i>Autres</i>	275 644	275 644	
<i>Capital souscrit – appelé, non versé</i>			
<i>Charges constatées d'avance</i>	10 036	10 036	
Total	927 764	925 642	2 122
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
<i>Clients – factures à établir</i>	17 136
Total	17 136

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 386 533 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	353 888	79 388	274 500	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	128	128		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	265 076	265 076		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	765 940	765 940		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Groupes–Associés et autres dettes</i>	1 501	1 501		
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	1 386 533	1 112 033	274 500	
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice</i>	46 112			
<i>Dettes contractées auprès des associés</i>				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
<i>Fournisseurs – fact. non parvenues</i>	56 933
<i>Intérêts courus</i>	128
<i>Dettes provis. pr congés à payer</i>	124 617
<i>Provisions hs</i>	10 350
<i>Provisions rtt</i>	19 100
<i>Provisions commissions & primes</i>	27 961
<i>Personnel – autres charges à payer</i>	192 237
<i>Charges sociales s/congés à payer</i>	46 324
<i>Charges soc/hs</i>	3 866
<i>Charges soc/h rtt</i>	7 156
<i>Etat – autres charges à payer</i>	9 140
Total	497 812

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Charges constatées d'avance</i>	10 036		
Total	10 036		

6TI
Société par actions simplifiée au capital de 189 712 €
Siège social : 3, rue de la République - 45000 ORLEANS
413.845.983 RCS ORLEANS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 AVRIL 2022

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2021

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidence et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 787 612 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	787 612€
A titre de dividendes (<i>soit 440 € (arrondi) par action</i>) :	500 000 €

Le solde :	287 612 €

Affecté en totalité au compte « autres réserves », qui s'élève ainsi à 1 122 313 €.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} mai 2022.

Il est indiqué que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 500 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les

prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 AVRIL 2022

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Pour la société SDCO

Présidente

Madame Sandrine DORAT

